

**Décret portant assentiment à l'Accord entre la
Communauté européenne et ses Etats membres, d'une
part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre
circulation des personnes, aux annexes I, II et III audit
Accord, au Protocole sur les résidences secondaires au
Danemark et au Protocole concernant les Iles Aland et à
l'Acte final, faits à Luxembourg le 21 juin 1999 (1)**

D. 15-11-2001

M.B. 04-12-2001

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - L'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, les Annexes I, II et III audit Accord, le Protocole sur les résidences secondaires au Danemark et le Protocole concernant les Iles Aland et l'Acte final, faits à Luxembourg le 21 juin 1999, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 15 novembre 2001.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,
H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse
et des Sports,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,
J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,
P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur de l'Enseignement de Promotion
sociale et de la Recherche scientifique,
Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,
R. MILLER

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme N. MARECHAL

Documents du Conseil

Session 2000-2001
Session 2001-2002

Projet de décret n° 198-1
Rapport n° 198-2

Compte rendu intégral

Session 2001-2002

Discussion et adoption. Séance du 13 novembre 2001

